

AFFAIRE N° 43/4 - Etude pour la mise en place d'axes lourds de transports collectifs et information des usagers - Demande de subvention.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par circulaire du 23 septembre 1977, le Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Equipement et de l'Aménagement du Territoire nous informe que des études destinées à favoriser les transports collectifs peuvent faire l'objet d'une subvention au taux de 60 %.

Je vous propose de soumettre à cette instance deux demandes de subvention qui rentrent dans le cadre défini par la circulaire précitée et concernant les études suivantes :

- amélioration de l'information des usagers des transports collectifs (étude évaluée à 80 000 F)
- mise en place des axes lourds définis dans le plan de restructuration des transports en commun (évaluation : 100 000 F).

Ces études pourraient éventuellement être réalisées en régie par une cellule de travail à l'intérieur des Services Techniques qui serait chargée de tous les problèmes de circulation.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE